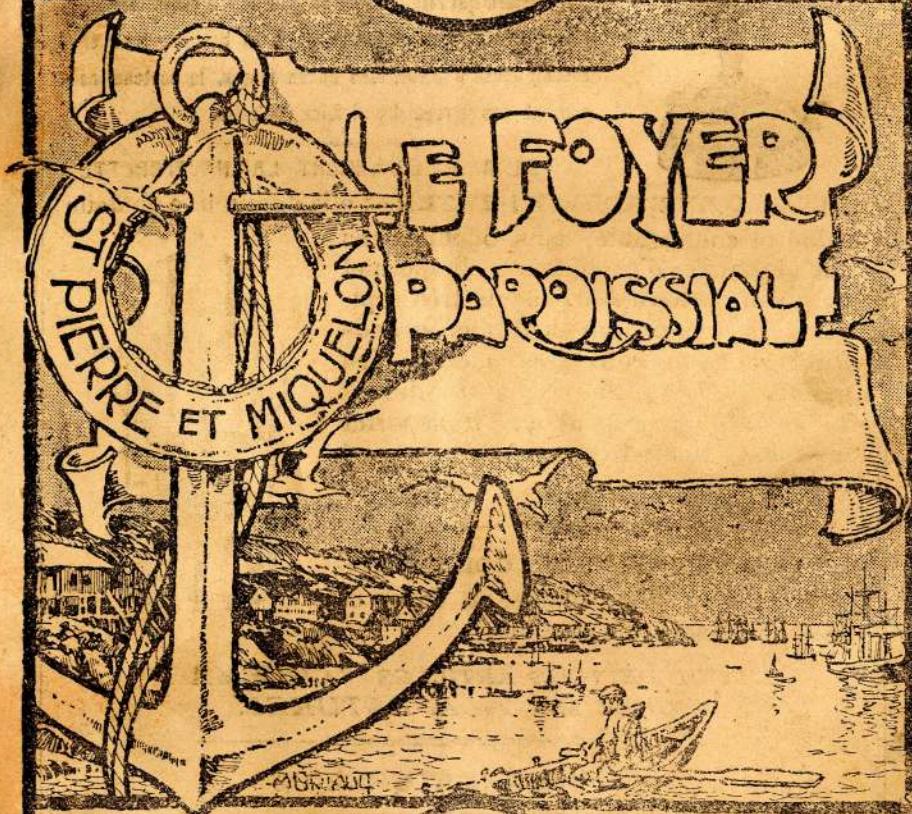


*Dépôt légal
à l'Institut
du Cardinal*

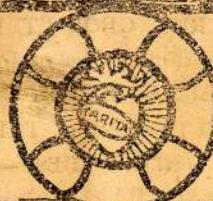


Bulletin Mensuel
6^{me} Année
N° 66

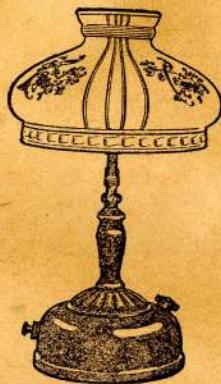
15 JUIN
1929



ABONNEMENT
(servi par la Poste)
France . . . 10 fr.
Etranger . . . 12 fr.



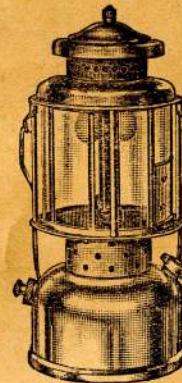
ADMINISTRATION
Au Presbytère
de Saint-Pierre



AMELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 800 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger, le contenu ne pouvant pas se répandre ni faire explosion.

DEMANDEZ ÉGALEMENT LA CHAUFFERETTE

« COLEMAN RADIANT HEATER » : elle donne une chaleur saine et confortable, sans odeur, sans aucun danger d'explosion ; elle permet de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à un coût très modéré (un gallon de gazoline chauffe durant 15 heures) ; elle peut se transporter aisément, tient très peu de place et reste toujours propre.



Le FER À REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.

DEPOT DE TOUS ARTICLES "COLEMAN"
CHEZ MME Vve A. PATUREL.

Vve A. PATUREL

EPICERIE, GROS ET DETAIL

Produits Alimentaires en tous genres

Grand choix de LINOLEUMS & TOILES CIRÉES pour Parquets

TOILES POUR TABLES & TAPISSERIE

FOELES DE CININÉ & CALORIFERES — CHAISES — FAUTEUILS
VOITURES & TRAINEAUX D'ENFANTS — MEUBLES DIVERS



LE SPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAISNS

CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde

Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



VÊTEMENTS TIP TOP

IL FAUT A CHACUN QUATRE COMPLETS !

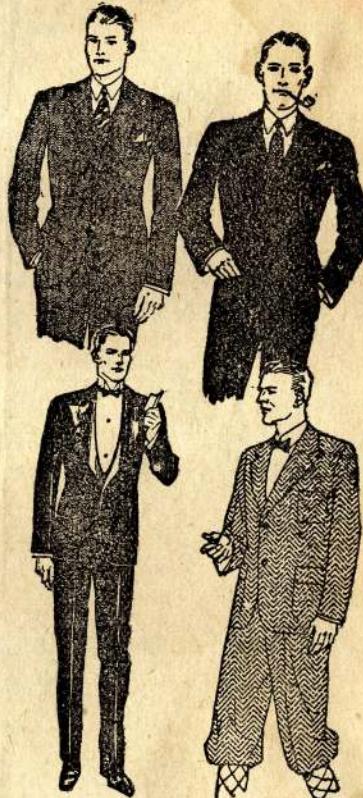
S'Habiller chez **TIP TOP**,
C'est réduire de moitié ses dépenses

Chez **Tip Top**, vous avez
quatre complets, tels que doit les
avoir tout homme bien mis.

Que vous faut-il ?
Un costume de tous les jours ?
Un costume de sport ?
Un costume d'habillé en
{ serge bleue ?
Un smoking ou un habit ?
Vous le trouverez chez **Tip Top**
fait sur mesures, — prix unique.

Après cela rien d'étonnant que
Tip Top soit à présent la plus
grande Maison de Confection, à
prix unique.

PRIX UNIQUE : 24 dollars.



RENSEIGNEMENTS & ÉCHANTILLONS

Chez Etienne DAGUERRE

SAINT-PIERRE & MIQUELON



Calendrier du mois de Juillet 1929

- 1 Lundi. — Fête du Précieux Sang de N. S. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.
- 2 Mardi. — Fête de la Visitation de la B. V. M. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.
- 4 Jeudi. — *Aujourd'hui, demain et samedi* auront lieu les examens du Certificat d'Etudes de l'Enseignement libre. — Ce soir, à 8 h., réunion de l'*heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.
- 5 Vendredi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., Office en l'honneur du Sacré-Cœur.
- 6 Samedi. — 1^{er} du mois. — Octave des SS. Apôtres Pierre et Paul. — A 7 h., messe de la Confrérie du Saint-Rosaire. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.
- 7 Dimanche. — 1^{er} du mois. — Le Saint Sacrement sera exposé pendant la grand'messe et les vêpres. — Après les vêpres, procession mensuelle.
N. B. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.
- 9 Mardi. — 2^{me} du mois. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre et absolution gén.
- 11 Lundi. — Aujourd'hui auront lieu les examens d'instruction religieuse pour tous les cours de catéchisme autres que celui de la Communoin solennelle.
- 13 Samedi. — A 2 h. 1/2, au Foyer paroissial, distribution des Prix aux Elèves du Collège St Christophe.
- 16 Mardi. — Fête de N.-D. du Mont Carmel. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.
- 17 Mercredi. — 3^{me} du mois. — La réunion de l'Association des Mères chrétiennes est renvoyée au 26 juillet, fête de Ste Anne.
- 21 Dimanche. — 3^{me} du mois. — A 7 h. 1/2 comm. mens. des jeunes filles
- 23 Mardi. — Salle communale des Fêtes, à 2 h., distribution solennelle des Prix aux Elèves de Ste-Croisine.
- 24 Mercredi. — Comme hier, pour les Elèves du Pensionnat.
- 25 Jeudi. — Fête de St Jacques le Majeur, apôtre, et de St Christophe, martyr. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.
- 26 Vendredi. — Fête de Ste Anne, Patronne de l'Association des Mères chrétiennes. — A 7 h., messe de l'Association. — Le soir, à 8 h., Office.
- 26 Samedi. — A 7 h., messe et com. mens. des Enf. de Marie. — Le soir, à 6 h., chapelet, litanies et bénédiction.
- 28 Dimanche. — 4^{me} du mois. — A 7 h. 1/2, comm. mens. des garçons. — A 2 h., réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur. [La cloche en donnera le signal à 1 h. 3/4].

N. B. — RÉUNIONS D'OEUVRES. — Elles sont suspendues pendant les vacances scolaires, sauf avis contraire.

▲ VENDRE à St-Pierre	Une propriété sise rue Nielly. S'adresser à Mlle Joséphine Yvon. Une Machine à tricoter en très bon état. S'adresser à M. A. Poirier.
--------------------------------	--



La Bonne Page

Deuxième Partie — La Morale Catholique

3. — LA LOI MORALE ET LE PÉCHÉ (Suite)

Le péché peut être léger ou grave, **vénial** ou **mortel**.

Le péché **vénial**, c'est-à-dire facilement *pardonnable*, est celui qui offense Dieu en matière légère, ou en matière grave, mais sans qu'il y ait pénitement connaissance, liberté et consentement. Il paralyse la vie surnaturelle, mais ne la détruit pas: il ne nous détourne pas de notre Fin.

Le péché **mortel**, c'est-à-dire qui fait mourir la vie surnaturelle en notre âme, est une offense à Dieu en matière grave, commise librement, volontairement, et en pleine connaissance de cause : il nous détourne de notre Fin. Remarque nécessaire, en effet. Pour qu'un acte humain soit bon ou mauvais, il faut qu'il procède d'une **volonté libre et consciente**: l'acte d'un homme distrait, inattentif à ce qu'il fait, endormi, délirant, ivre, ignorant la bonté ou la malice de l'acte accompli, dominé par la peur, contraint par la force, en un mot privé d'une façon quelconque du libre usage de son intelligence ou de sa volonté, n'est plus un acte humain : il ne comporte donc mérite ou démerite que dans la proportion d'intelligence ou de volonté qui le détermine.

La Loi naturelle se trouvant exposée, étant donnée la nature humaine, à être souvent obscurcie et défigurée, et, d'autre part, l'homme n'étant pas fait pour vivre isolé, il convenait que Dieu, soit par lui-même, soit par les législateurs autorisés, prît soin de la préciser et d'en régler les applications diverses, en vue de déterminer les droits et les devoirs de l'Individu, de la Famille et de la Société.

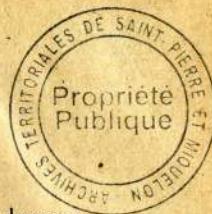
C'est la raison d'être des **Lois positives**, ainsi appelées parce qu'elles sont imposées par un acte positif du législateur. Mais elles tirent leur force obligatoire de la **Loi naturelle**, expression, elle-même, de la pensée et de la volonté de Dieu.

Les Lois positives religieuses comprennent :

La **Loi ancienne ou mosaïque**, donnée par Dieu à Moïse pour le peuple juif et abolie, dans sa partie purement cérémonielle, par N.-S. Jésus-Christ ;

La **Loi nouvelle ou évangélique**, promulguée par N.-S. Jésus-Christ pour tous les hommes. — Celle-ci comprend à son tour :

Les **principes théologiques**, c'est-à-dire l'ensemble des vérités religieuses que nous devons croire ;



Les **préceptes moraux**, ou les commandements que nous devons suivre, à commencer par les Commandements de Dieu ou le Décalogue, qui, n'étant pas fait uniquement pour le peuple juif, a été confirmé par le Sauveur ;

Les **préceptes sacramentaires** ou les Sacrements, destinés à nous communiquer la grâce sanctifiante, à l'entretenir en nous, ou à nous la rendre, si l'on vient à la perdre.

A ces préceptes s'ajoutent les **Conseils évangéliques**, donnés en vue de l'acquisition de la Perfection chrétienne et pouvant comporter un état de vie spécial, — la vie religieuse.

Enfin pour régler, préciser et faciliter l'accomplissement de la Loi évangélique, l'Église, agissant au nom et avec le pouvoir de son divin Fondateur, a fait aussi des lois ecclésiastiques ou **Commandements de l'Église**, qui obligent tous les Catholiques.

D'autre part, les hommes étant faits pour vivre en sociétés, l'ordre et la paix demandent que des **Lois politiques et civiles** règlent leurs rapports et leurs intérêts toujours en conformité avec la Loi morale, contre laquelle rien ne peut prévaloir.

Pour s'imposer ainsi, la Loi morale suppose un **Maitre**. Et comme dans ses prescriptions essentielles, cette Loi atteint tous les hommes, de tous les temps, de tous les pays, de toutes les races, isolés ou en sociétés, pour régler non seulement leur conduite extérieure et publique, mais encore leurs actions les plus secrètes, leurs intentions, leurs pensées, il faut que ce Maitre soit le Maitre souverain, Celui qui « sonde les reins et les cœurs », Celui qui est en mesure de récompenser ou de punir d'une manière adéquate tout acte ou toute pensée libre.

C'est pourquoi la raison s'accorde avec la Foi pour reconnaître que le **fondement de la Morale** ne peut être que la volonté de Dieu, volonté infiniment juste, exprimée par lui-même ou par ses représentants autorisés.

Toute autre conception est caduque, qui rendrait la Morale indépendante de la Religion et de la Divinité : force inconsciente, conventions sociales, solidarité, habitudes séculaires ou simples préjugés. Une Morale établie sur ces bases n'obligeraient personne, et ne s'imposerait que par la force. La Morale telle que nous la comprenons, au contraire, étant imposée par Dieu, atteint tous les hommes, obligatoirement et uniformément.

Y a-t-il rien de plus grand, de plus simple, de plus net, de plus raisonnable et de plus beau ? Y a-t-il rien qui assure à l'Homme plus de justice, plus de dignité à la Famille, plus de paix à la Société ?



Actes paroissiaux du 15 Mai au 15 Juin 1929

BAPTÈMES. — Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 19 mai : LAPAIX, Marguerite-Julia-Eugénie. Parrain : Pierre-Marie Girardin ; marraine : Victoria Lapaix. — GIRARDIN, Marie-Thérèse-Georgette-Henriette. Parrain : Henri Girardin ; marraine : Marguerite Lapaix. — Le 23 mai : JACCACHURY, Clémentine-Marie-Thérèse-Antoinette. Parrain : Noël Lesénéchal ; marraine : Marcelle Jaecachury. — Le 6 juin : BRIAND, Denise-Raymonde. Parrain : Raymond Cobuilt ; marraine : Georgette Briand. — Le 8 juin : NICOLAS, Robert-Arsène-François-Firmin. Parrain : Jacques Nicolas ; marraine : Lucie Luberriaga. — Le 11 juin : HARAN, Jean-Baptiste-René. Parrain : Jean-Baptiste-René Haran ; marraine : Etienne Lolin. — Le 13 juin : TURPEN, Jacques-Walter-Thomas. Parrain : James Turpen ; marraine : Elisabeth Turpen.

MARIAGES. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage,

Le 25 mai : LE ROLLAND, Francis-Marie, et POIRIER, Madeleine-Gabrielle. — Le 5 juin : BORTHAIRE, Charles-Pierre, et LESÉNÉCHAL, Marie-Augusta.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 23 mai : CORMIER, Marguerite, 3 semaines. — Le 24 mai : MOOD, Charles, marin anglais. — 28 mai : PETITPAS, Joseph-Pierre, 3 semaines. — Le 4 juin : DE ARBURN, Martin-Joseph, 3 mois. — Le 10 juin : GENDRON, Gaston, 44 ans. — Le 11 juin : PETITPAS, Marcel-Lucien-Eugène, 4 mois.

Pour tuer une Association.

La Revue américaine « Open Door » indique comme infaillibles les moyens suivants :

- 1^o Dès qu'il fait mauvais temps, n'allez pas aux réunions.
 - 2^o Quand vous y allez, arrivez en retard.
 - 3^o N'acceptez jamais aucune fonction.
 - 4^o Lorsqu'on vous demande votre avis, dites que vous n'avez rien à dire : ensuite dites comment on aurait dû faire.
 - 5^o Quoi qu'il arrive, répétez partout que votre groupe est dirigé par des incapables.
 - 6^o Avant de payer votre cotisation, attendez d'avoir reçu deux ou trois avertissements.
 - 7^o N'amenez jamais de nouveaux membres ; laissez les autres faire ce travail.
- En suivant ces conseils, vous pouvez être certain de tuer votre Association dans le moins de temps.



Echos du Mois

(DU 15 MAI AU 15 JUIN 1929)



Port de Saint-Pierre. — Les entrées, du 15 mai au 15 juin, ont été de 37 vapeurs et 50 voiliers.

Chez les E. de M. — Ce n'est pas toujours de vocation au mariage ou au rôle de « vieille fille » qu'il est question chez les Enfants de Marie Saint-Pierraises. Plusieurs de ces dernières ont entendu un autre appel et opté pour la vie religieuse. C'est ainsi que, le 24 avril dernier, Mlle Louise Déminiac a fait son entrée au Carmel de Paimiers.

Elections. — Ont été élus MEMBRES TITULAIRES du Conseil d'Administration, le dimanche 17 mai : MM. Jean Légasse, Joseph Lefèvre, Léonce Dupont. — MEMBRES SUPPLÉANTS, le 26 mai : MM. Edouard Sire, Julien Morazé.

Dans sa séance du 22 mai, le Conseil municipal de St-Pierre a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints. Ont été élus, MAIRE : M. Emile Gloanec ; 1^{er} ADJOINT : M. Joseph-Gustave Lefèvre ; 2^{me} ADJOINT : M. Louis Delisle.

Examen d'Instruction religieuse. — Les enfants de la Communion solennelle et de la Confirmation ont subi l'examen réglementaire, le jeudi 30 mai. Ceux, garçons et filles, qui fréquentent les écoles chrétiennes, ont eu, en général, des notes largement satisfaisantes. Quant aux autres, ils ont fait preuve d'une instruction religieuse suffisante pour être admis aux cérémonies de la Communion solennelle et de la Confirmation.

Chez tous, le catéchisme de persévérance devra nécessairement compléter la formation chrétienne.

Dans les écoles. — Grande nouvelle, annoncée par le crieur public, le samedi soir, 1^{er} juin : Les écoles de la ville sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Motif : Quelques cas de fièvre scarlatine, sans gravité. Il s'agit donc simplement d'une mesure dictée par la prudence. Elle n'est pas pour déplaire à la gent écolière ; mais, assurément, elle fait moins l'affaire des parents.

A la Salle des Fêtes. — Le dimanche soir, 2 juin, une soirée récréative a été donnée par les E. de M. au profit des Enfants pauvres de la Première Communion. Nous pouvons dire qu'elle a été réussie de tout point ; et le jeu des actrices dans deux comédies désopilantes : « Les Mots croisés » et « Elève de Sherlok Holmès », aussi bien que la virtuosité des jeunes artistes de l'Orchestre ont récolté tous les suffrages.

On a applaudi aussi des chansonnettes, et en particulier « Les Merveilles



du Firmament », ballet exécuté par un groupe d'élèves du Pensionnat. Les gracieux costumes et aussi les décors et les jeux de lumière préparés par l'Avant-Garde n'ont pas peu contribué à mettre en relief ce Numéro du programme.

La Tombola, autorisée par M. le Gouverneur, n'a pas été la moindre attraction de la soirée. Des lots étaient là, nombreux, variés et riches, exposés devant la scène. Ils ont été fournis par les E. de M., par MM. les Commerçants et par plusieurs Familles de la ville. Avant le tirage, pendant un entr'acte, Monseigneur s'est fait l'interprète du Conseil des E. de M. pour remercier les donateurs de leur générosité.

Les Processions de la Fête-Dieu. — Elles ont eu lieu les dimanches 2 et 9 juin, favorisées par un beau temps. Comme chaque année, les maisons étaient ornées de draperies sur tout le parcours du cortège ; et de gracieux reposoirs ont marqué les arrêts.

Plusieurs messieurs s'étaient fait un honneur de prêter leur concours à cette manifestation religieuse, soit pour porter le dais et les bannières, soit pour renforcer le chant. Un groupe de « Jeunes » a salué par des sonneries de clairons le geste qui bénissait la foule avec l'ostensoir.

Les différentes Associations paroissiales étaient là, rangées autour de leurs bannières. Un groupe d'Enfants de Marie en costume blanc avec ceinture bleue, une longue théorie d'enfants de chœur et de petites fleuristes, et, à la seconde procession, les enfants de la Communion solennelle et de la Confirmation, rehaussaient la splendeur de la fête. Tout s'est bien passé ; et à la cérémonie de clôture, Monseigneur a exprimé à la paroisse sa joie et ses remerciements.

Ajoutons que la fête du Sacré-Cœur a été célébrée le vendredi 7 juin, — le matin, à 7 h., par une messe avec chants, où les communions ont été nombreuses ; et le soir, à 8 h., par le chant des Complies, un beau sermon du Père Cardinal et une procession dans l'intérieur de l'église. Pendant toute la journée, le Très Saint Sacrement était resté exposé à l'adoration des Fidèles.

Communion solennelle et Confirmation. (Dimanche, 9 juin). — Encore de ces cérémonies religieuses qui laissent dans les âmes de profondes impressions. A 7 h. 1/2, a eu lieu la Messe de la Communion solennelle à laquelle ont pris part 9 garçons du Collège St-Christophe, 3 de l'Ecole communale et 3 marins, en traitement à l'hôpital ; 6 fillettes du Pensionnat, 17 de l'Ecole St-Croisine et 3 de l'Ecole communale.

A l'évangile, Monseigneur a expliqué la signification de cette communion dite « solennelle », après laquelle les enfants sont appelés à perfectionner



leur formation religieuse au Catéchisme de persévérance. Nombre de parents sont venus s'agenouiller à la Sainte Table, s'unissant ainsi à leurs enfants pour mieux attirer sur les âmes les bénédictions d'En-Haut.

Après la messe de 10 h., Mgr le Préfet Apostolique a rappelé ce qu'est la Confirmation et le rôle qu'elle joue dans la vie d'une âme chrétienne. Puis se sont déroulés les rites expressifs du Sacrement, avec l'imposition des mains, l'onction du Saint Chrême et le léger soufflet symbolique.

M. et Mme Joseph Lefèvre ont rempli l'office de parrain et de marraine des confirmands, qui étaient au nombre de trente neuf. — Voici leurs noms :

Du Collège St-Christophe : Joseph Champdoizeau, Georges Disnard, Georges Dugué, Robert Grymonprez, Henri Leroy, Georges Levavasseur, Eugène Lévêque, René Madé, Georges Slaney.

De l'Ecole communale. — Gaétan Couëpel, Pierre Lapaix, Georges Lissaraga, Paul Ruel.

Marins : Jean Abraham, Eugène Bénard.

Du Pensionnat : Emilie Admond, Marie Derible, Madeleine Detchéverry, Jeanne Gélos, Germaine Turgot, Victoria Vallée.

De l'Ecole Ste-Croisine : Marié-Josèphe Apestéguy, Nelly Bisson, Paulette Bonnieul, Marie-Georgette Briand, Henriette Derible, Fulgentia Etcheverry, Renée Farvacque, Marguerite Forget, Stella Girardin, Madeleine Lafargue, Marcelle Lesénéchal, Gabrielle Rebmann, Léa Rio, Jeanne Royer, Hélène Saillard.

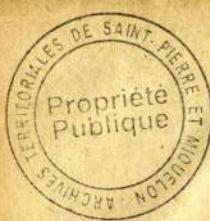
De l'Ecole communale : Germaine Guyomard, Marie Hacala, Georgette Lebars.

Dans l'après-midi, à l'issue des vêpres et avant la procession du Saint Sacrement, les élus de cette journée de fête ont renouvelé, la main sur les Saints Evangiles, les promesses de leur baptême et se sont consacrés à la Très Sainte Vierge, après avoir entendu les dernières et pieuses exhortations du Père Lavolé qui avait prêché la retraite préparatoire.

Sur le Grand Banc. — Par grosse mer et à cause d'une brume intense, le navire-hôpital « Sainte-Jeanne d'Arc » ne put réussir, malgré les signaux échangés, à empêcher un abordage avec le trois-mâts « N.-D. d'Uronea » dont il cassa le beaupré. Le lendemain, 23 mai, la brume étant tombée, le navire-hôpital prit le voilier à la remorque et l'amena à Saint-Pierre pour se faire réparer.

Nomination. — Par décret en date du 30 avril 1929 (*J. Officiel*, 1^{er} mai), M. le Dr Hardy, Médecin de 1^{re} classe de la Marine, est promu au grade de Médecin Principal.

Examens du Brevet élémentaire. — Ces examens commenceront le lundi, 8 juillet, à 8 h, 1/2, dans une des salles de l'Ecole communale de St-Pierre.



La Commission en est ainsi composée : *Président* : M. d'Angerville, *Président du Tribunal Supérieur d'appel*, délégué du Gouverneur p. i. *Membres* : MM. Laurelli, Chef du Service des Douanes, Inspecteur primaire ; Galachkine, Chef du Service des Travaux Publics ; Panot, Directeur de l'Ecole publique de garçons^s ; Mme Panot, Directrice de l'Ecole publique de filles ; le R. P. Cardinal et M. Le Hors, représentant l'Enseignement libre.

Mouvement des passagers. — ARRIVÉS, le 20 mai, par le « Farnorth » : MM. L. Bonnieul, G. Hacala ; M. et Mme E. Bourgeois ; M. Mme Leguicher et enfants ; MMes Rio, Théault ; Mmes A. Detcheverry, Epaule, M. Fouchard, P. Hacala, Em. Yvon. — Par le « Fernfield » : M. Louis Ozon.

PARTIS, le 23 mai, par le « Farnorth » : M. le Dr Dunan, M. et Mme Ruault, M. et Mme Thomazo et enfant ; Mme et Mlle A. Lechevallier ; Mme Gauchet ; Mlle H. Paturel. — Le 29 mai, par le « Celte » : M. et Mme Forget et enfant.

ARRIVÉS, le 2 juin, par le « Farnorth » : MM. Deschamps, L. Heudes, G. Josseaum, J.-B. Légasse, Lescouplet, C. P. Ozon, P. Robert, Verhoeven ; M. et Mme Dr Dunan ; M. et Mlle W Ruellan ; Mlle Ithurrart.

PARTIS, le 5 juin : MM. Albert Briand, G. Heudes, E. Norgeot ; M. et Mme C.-P. Charlier ; M. et Mme Orsini ; Mme Hacala et enfant ; Mme Curet et enfant ; Mlle Michel.



A propos du « 14 Juillet ».

En France, il y a eu plusieurs « Fêtes nationales » .

Sous la Monarchie, avec Louis XIII, c'a été l'ASSOMPTION, avec la procession dite « du Vœu ».

La Révolution a inauguré la FÊTE DE LA FÉDÉRATION, le 14 juillet 1790, 1^{er} anniversaire de la prise de la Bastille, avec, au Champ de Mars, une messe solennelle célébrée par l'évêque Talleyrand sur l'« autel de la Patrie », en présence du roi Louis XVI et de la famille royale.

Puis est venue la FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÈME, le 20 prairial, an II (8 juin 1794), où Robespierre déclare que « la France croit en Dieu et en l'immortalité de l'âme » .

Sous l'empire, le 15 Août redévient fête nationale.

Avec la 3^{me} République, on aura de nouveau la FÊTE DU 14 JUILLET, en souvenir de la prise de la Bastille. Elle a été déclarée fête nationale en 1880.

Une deuxième fête nationale a été instituée le 17 juillet 1920, sous le nom de FÊTE DU PATRIOTISME , le 2^{me} dimanche de mai, en souvenir de JEANNE D'ARC dont l'œuvre, selon M. Gaborit, député rapporteur, « occupe la première place parmi les grands faits de notre vie nationale » .



Un peu de notre Histoire (62).



OMME ON l'a vu (*), c'est pendant une réunion de l'Assemblée générale de la Commune, à la date du 5 mai 1793, que la nouvelle de la guerre avec l'Angleterre était parvenue à Saint-Pierre ; et l'Assemblée avait avisé tout de suite aux mesures à prendre dans la circonstance « pour résister aux efforts de l'ennemi ».

Un Comité de défense devait s'occuper des projets ; quant à l'Assemblée générale, elle avait à discuter et à sanctionner les mesures proposées.

Voici tel quel un procès verbal, celui de la séance du 7 mai 1793, qui nous permet de voir à l'œuvre l'Assemblée générale :

« Aujourd'hui sept mai mil sept cent quatre vingt Treize, l'an 2^{me} de la République française, l'Assemblée Générale de la Commune ayant lieu à l'Eglise d'après la convocation faite à cet effet par le Citoyen Commandant, à la Réquisition du Comité de Défense et Subsistance, et conformément à l'arrêté pris le cinq de ce mois ; le Citoyen Abraham Dugas, Doyen d'âge ayant été nommé par l'Assemblée pour présider, a déclaré la séance ouverte sur les Trois heures après midi.

Le Citoyen Gachot, secrétaire, a fait au nom du Comité la question à la Commune, savoir :

Si la défense de sortir du Port, qui existe pour tous les Batimens, devoit être maintenue ?

La majorité : été pour l'affirmative.

Le Citoyen Martin ayant alors réclamé contre, a représenté qu'il avait une Cargaison considérable qu'il avoit dessein d'exporter en France, que si on s'opposoit au départ de son Brick « les deux frères », on lui devoit une indemnité pour le Tort qu'on lui feroit nécessairement éprouver dans son Commerce et a cité à l'appui de ses raisons l'article dix sept des droits de l'homme conçu et Décrété en ces Termes : « Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment, et sous la condition

(*) *Foyer paroissial*, N° 64, du 15 avril 1929.



d'une juste et préalable indemnité. »

La discussion ouverte sur ce sujet, après de longs débats la majorité a persisté à refuser au Citoyen Martin la liberté d'expédier son dit Batiment.

Ce Citoyen a demandé pour lors qu'il lui fut expédié un acte signé des membres de la commune où il seroit spécifié que son Batiment a été arrêté par la ditte commune, afin qu'il put avoir Recours en France, pour obtenir l'indemnité qui lui été assurée par la Loi.

Cette demande a été rejetée par L'assemblée.

Ayant ensuite proposé par plusieurs membres, que les Citoyens qui étoient d'avis que l'arrestation du Brik du Citoyen Martin eut lieu, signassent d'un côté et que ceux qui étoient d'avis contraire signassent de l'autre, pour Terminer enfin cette discussion, La majorité s'y est également refusée.

Et les Débats ayant néanmoins continué sur cet objet, le secrétaire Gachot pour en finir a fait les questions ci-après, savoir

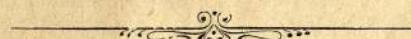
Le Citoyen Martin peut-il expédier son Brick ?

La majorité a répondu aussitôt : Non.

La Commune juge-t-elle à Propos que le Citoyen Martin soit indemnisé, vu le Tort qu'il éprouvera dans son Commerce, ne pouvant exporter sa Cargaison ?

La majorité a encore répondu : Non ; et la discussion a été fermée. »

(A suivre)



Si j'étais le diable ! ...

Ainsi commença un jour son sermon un curé original et zélé.

Tout l'auditoire sursauta...

Il y a du bon, pensa intérieurement le curé, ils vont m'écouter, je ne leur demande que cela.

Si j'étais le diable, reprit-il, vous pensez peut-être que je vous inciterais à manger de la viande le vendredi, à blasphémer, à voler, à envier votre prochain, à des pensées et à des actions dont Saint Paul nous prie de ne même pas prononcer le nom.

Pas du tout !

Si j'étais le diable, je vous abonnerais tous à un journal mauvais ou au moins neutre, convaincu que, dans un temps plus ou moins long, vous auriez vite acquis une riche collection de vices et de mauvaises actions, ou du moins que vous auriez contracté des habitudes détestables, vous achevant sûrement vers le mal.





IL AVAIT COMPRIS....

TOUT récemment est mort, dans sa quatre-vingt-huitième année, un ancien membre de la Commune de 1871, M. Ernest Vaughan, qui, rentré en France à l'amnistie, était devenu administrateur de l'*Intransigeant*, puis fondateur de l'*Aurore*, journal de M. Clémenceau, et enfin administrateur de *La Victoire*, journal de son ami, M. Gustave Hervé. Or voici ce que celui-ci écrit à son sujet : Ce sont des paroles mémorables qui constituent un aveu tardif, mais sincère.

« Il y a huit jours, atteint du mal qui devait l'emporter, en pleine vigueur intellectuelle, Vaughan me fit appeler ainsi que ses deux fils.

Avec une gravité et une solennité qui donnait à sa figure déjà imposante je ne sais quel air de majesté, il me dit :

Mon cher ami, je vais vous quitter prochainement. Et vous le savez, depuis la mort de celle que je viens de perdre, la vie m'est à charge. Avant de vous quitter, j'ai pourtant tenu à vous faire une déclaration devant mes fils.

Vous savez que depuis mon enfance, et pendant presque toute ma vie, j'ai ricané des religions, aussi bien de celle dans laquelle je suis né, que de celle où vous êtes né, vous, Breton.

Toute ma génération républicaine en ricanait comme moi.

Eh bien ! au moment où je vais disparaître, sans peur et autant que je l'ai pu sans reproche, je déclare qu'avec tout le parti républicain, je me suis trompé grossièrement, et que nous avons fait un mal incroyable au pays.

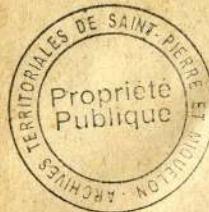
Je suis sûr aujourd'hui, sûr de toute certitude, qu'il est impossible de baser une société civilisée sur le matérialisme et l'athéisme.

L'explication religieuse des mystères qui nous enveloppent n'est évidemment pas claire pour notre pauvre raison humaine ; mais l'explication matérialiste et mécanique des libres-penseurs et des athées est encore moins claire, et elle est certainement beaucoup moins consolante.

Je tiens à vous dire que je meurs en plein accord avec vous : si j'avais découvert plus tôt ces vérités, aujourd'hui lumineuses, je les propagerais comme vous, sans peur du qu'en dira-t-on, sans peur du ridicule, sans peur des sarcasmes.

Je vous autorise à dire publiquement ce que je viens de vous dire, pour l'édification des jeunes générations républicaines.

J'ai libéré ma conscience ! »



Chronique de l'Île-aux-Chiens

(DU 15 MAI AU 15 JUIN 1929)

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne en attendant la résurrection des corps,

— *Le 29 mai* : Ernest TILLARD, 40 ans. — *Le 13 juin* : Joseph IBART, 60 ans.
— *Le 15 juin* : Marie POIRIER, née Bouillon, 84 ans.

Fête-Dieu. — Les deux processions de la Fête-Dieu se sont déroulées à l'Île suivant le rite traditionnel et avec la pompe accoutumée. Le temps a été à peu près propice ; et Notre-Seigneur a parcouru les rues en triomphateur, suivi d'une foule nombreuse et recueillie, comme il convient lorsqu'on escorte le Roi des rois.

A propos de la 2^{me} messe du dimanche. — Pendant la saison de pêche, elle aura lieu à 10 h. 1/2 pour permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le veulent d'y assister intégralement, même en habits de travail. Il va sans dire que des vêtements convenables sont de rigueur quand cela est possible ; mais les dispositions du cœur et la bonne volonté des pêcheurs, voilà ce qui compte vraiment aux yeux de Dieu. Il vaut mieux, en effet, venir à l'église modestement habillé et s'y bien tenir, que se mettre en frais de toilette et bavarder.

Elections. — Ont été élus, pour la Commune de l'Île-aux-Chiens, MEMBRE TITULAIRE du Conseil d'Administration, : M. Emmanuel Dufresne ; MEMBRE SUPPLÉANT : M. Pierre Lespagnol.

— Le Conseil municipal a été élu, dans sa séance du 22 mai,
MAIRE : M. Emmanuel Dufresne ; 1^{er} ADJOINT : M. Yves Nicolas ;
2^{me} ADJOINT : M. Jean Guillaume.



A VENDRE

Un Terrain à Savoyard.
S'adresser à Mme Vve R. Slaney

A VENDRE

Une Villa, située route de Savoyard.
S'adresser à M. Gustave Dagort.

A VENDRE

Une Maison, rue de l'Espérance,
S'adresser à M. Alphonse Chaignon,
l'Île-aux-Chiens.

A Vendre

Un piano (marque « Gaveau »),
en très bon état.
S'adresser au Bureau du journal.



Chronique de Miquelon

(DU 15 MAI AU 15 JUIN 1929)

BAPTÈMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 16 mai : Jean-Ernest-Alfred PETITPAS. Parrain : Jean-Marie Michel ; marraine : Marie Urdanabia. — *Le 23 mai* : Denise-Marie BOISSEL. Parrain : Ernest Boissel ; marraine : Marie Urdanabia. — *Le 24 mai* : Marie-Andrée DISNARD. Parrain : Francis Gaspard ; marraine : Gabrielle Disnard.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne, en attendant la résurrection des corps,

Le 28 mai : Julie-Philomène LUCAS, née Briand. Elle était dans sa 89^{me} année et jouissait d'une verte vieillesse. Quand elle a senti ses forces s'en aller, elle a prié spontanément le curé de lui donner les derniers sacrements, et a invité quelques amies à la cérémonie. Huit jours après, le 26 mai, elle est morte sans agonie.

Le 7 juin : Louisa-Marie POIRIER, âgée de 9 ans. Elle est morte après avoir beaucoup souffert et édifié son entourage par sa patience et ses ferventes prières.

Elections. — Le 17 mai, le Conseil municipal a réélu MAIRE, par 12 voix sur 13 conseillers présents, l'ancien maire, M. Gilles Detcheverry. Ont été élus, 1^{er} ADJOINT : M. Marcel Ilharréguy, avec 9 voix ; 2^{me} ADJOINT : M. William Detcheverry, avec 7 voix.

— Le 19 mai, M. C.-P. Chartier a été élu MEMBRE TITULAIRE du Conseil d'Administration pour la Commune de Miquelon. Il reste à élire un MEMBRE SUPPLÉANT.

Vente de terrains. — Deux lopins de terre situés à la Pointe ont été mis récemment en adjudication. Pour l'un d'une superficie de 1833 mq, l'enchère s'est élevée à 3.150 fr. L'autre, mesurant 1672 mq, a été adjugé pour la somme de 3.000 fr. Le fait est que les terrains à proximité du bourg prennent de la valeur, — perspective peu encourageante pour les jeunes ménages de pêcheurs qui arrivent difficilement à s'assurer le terrain nécessaire pour y avoir une maison et un petit jardin.

Visite de Monseigneur. — Le courrier du 21 mai nous a amené notre vénéré Préfet Apostolique. Sa visite était motivée par les cérémonies de Communion solennelle et de Confirmation, fixées au dimanche de la Trinité, 26 mai.

Le grand jour venu, Monseigneur a présidé les offices auxquels toute la paroisse, comme une grande famille chrétienne, a assisté. A la messe de 7 h. 1/2 , après l'évangile, il a expliqué le sens de la Communion solennelle, à l'époque où l'instruction religieuse élémentaire des enfants est considérée



comme terminée, mais où doit commencer une étude plus rationnelle et approfondie de la Religion pour assurer une solide vie chrétienne.

Après la messe de 10 h., Monseigneur a parlé du sacrement de Confirmation qui fait le parfait chrétien, du Saint-Esprit dont les Confirmands deviennent les temples vivants et qui doit entretenir en eux la vie surnaturelle. Puis il a confirmé les heureux élus de ce beau jour. Voici leurs noms :

Audoux Georges, Detcheverry Albert, Dupont Georges, Gaspard Gaston, Leborgne René, Lemaine Louis, Orsini Roger, Vigneaux Gaétan. — Autin Juliette, Coste Léone, Curet Yolande, Detcheverry Marthe, Orsini Huberte.

Le parrain et la marraine de la Confirmation ont été M. Joseph Curet et Mme Rosa Poirier.

Après les vêpres, Monseigneur a encore une fois pris la parole pour disposer les enfants à la rénovation des vœux de leur baptême et à leur consécration à la Sainte Vierge. Il a montré « ce qui se cache sous les roses du jeune âge », les dangers de toutes sortes et les misères auxquels l'homme est exposé. Il s'agit de tenir ! Pour nous aider, Jésus nous a donné une Mère, et quelle Mère ! Puis a eu lieu la procession aux fonts baptismaux où ont été renouvelées, à haute voix et avec conviction, les promesses faites jadis par les parrains et marraines ; puis la consécration à Marie a mis comme un sceau sur le trésor de grâces accordées aujourd'hui.

La bénédiction du T. S. Sacrement a terminé ces touchantes cérémonies. Monseigneur est retourné à Saint-Pierre par le courrier du 28 mai.

Arrivée de Mme Dunan. — M. et Mme Dunan ont débarqué à Miquelon le 4 juin. Le Docteur était allé à la rencontre de Mme Dunan à Halifax.

Visite du Gouverneur. — M. Sautot, Gouverneur p. i., a fait sa première visite à Miquelon le lundi, 10 juin. Il était accompagné de son Chef de Cabinet et de M. le Chef des Travaux publics. Reçu au débarquement par le Maire, le Conseil municipal et les Fonctionnaires, il s'est rendu d'abord au Monument des Morts de la Guerre. Puis il y a eu une réunion à la Mairie où il a été question des desiderata de la Commune. Au sujet de la cale, M. le Gouverneur a déclaré que le projet, déjà approuvé, va être exécuté sous peu. Visite au pont du goulet, à l'école publique, à l'école maternelle des Sœurs, à l'église. Avant de s'embarquer pour retourner à St-Pierre, M. Sautot a remercié le Maire du bon accueil reçu à Miquelon, et lui a témoigné sa haute satisfaction pour la bonne tenue de la Commune.

La pêche. — Les débuts ont été contrariés par le mauvais temps et le manque de boëtte. Quelques pêcheurs ont cependant été heureux dans leurs premières sorties, ce qui est un bon présage pour un commencement de campagne.

Propriété
Publique



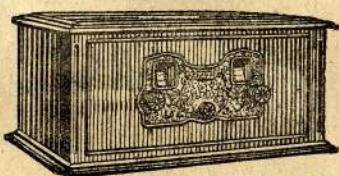
FADA Radio



A. MAUFROY

REPRÉSENTANT

AUX ILES ST-PIERRE & MIQUELON



SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

R. C. BORDEAUX 25. 56 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLÉPH. 45.50

A. LAFARGOUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

H.-A. PATUREL, St-Pierre

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe, Farines, Grains, Foin.

Alimentation - Liqueurs
Cognac - Vins - Cidre, etc.
Demandez prix courants.

Ch. Houllegatte

Représentant

113, Route de Coutances
Granville [Manche]



JUS DE RAISIN FRAIS -- CHALLAND -- BOURGOGNE

Aliment plus riche que le Lait — Assimilabilité parfaite

Pour toutes Manifestations Arthritiques, Artério-Sclérose
Affections Cutanées, Rhénales, Stomacales & Intestinales
Goutte chronique - Uricémie - Azoturie - Maladies infantiles

Pour futures Mères & pour Nourrices

EN VENTE PARTOUT.

Représentant à St-Pierre : Mme B. Leroux-Deschamps

The Brock Warner Co

Montréal

Pardessus - Costumes - Gabardines - Imperméables sur mesure

Metro Electric C°. — Chicago

Importante baisse de prix sur nouveaux radios 6 et 7 lampes

10 mètres à 2500 mètres

« A l'Art Moderne ». — Paris

Agrandissements photographiques. — Portraits d'art
au sépia-fusain-pastel-aquarelle, etc.

F. Olano C°, Agent à Saint-Pierre et Miquelon.

SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

A. OZON

Représentant des Machines à écrire

* UNDERWOOD *

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE

A Vendre : Une Auto.

S'adresser à M. F. Rosse.



SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES CO.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.250.000 FRANCS

Rue du Littoral

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION: NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES MARBRERIES GÉNÉRALES

GOURDON DE PARIS - REPRÉSENTANTS

DES MOTEURS AMÉRICAINS L. A.

Magasin de détail : Angle des Rues Nielly et du Barachois

A. Dugué

Boucherie — Charcuterie — Légumes—
Oeufs, etc. — Fournisseur des navires.

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

Vve Andrieux et Fils

Rue du Barachois

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Bois du Canada.
Commission - Importation - Exportation -
Représentation.

Agents exclusifs: Vins de Bourgogne et
Cassis (Vial et Cie, Belleville-s-Saône). -
Vins de Bordeaux (Descas, Bx) -- Vermouth Cinzano.

Pension-Restaurant

M^{me} Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

PIERRE COCNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

**LA « MORUE FRANÇAISE »
& Sècherie de Fécamp**

Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche
et au long cours.

Approvisionnements généraux.

Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE

recommandé aux personnes faibles
Se trouve dans les principales épiceries.

Mme Vve Bailly

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Feurures - Parfums.

**SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)****Louis Hardy Legranvillais,**

AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co
Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.

Folquet Frères

Agents Champagne « Heidsieck » mono-
pole — Ship brokers — Importateurs de
toutes les marques de Whiskies et de
Liqueurs.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs — Alimentation — Arti-
cles de fumeurs — Sacs et papiers d'em-
ballage — Cigarettes Nationales.

PÊCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Commissions — Consignations - Denrées
Vins et Spiritueux

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.
Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

C. P. Chartier et Cie,

Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.

Farines

Demandez la marque
« Royal Household »
Dépot chez **H.-A. PATUREL**

Représentant
The Ogilvie Flour Mills Co
Montréal

P. Le Tiec

Alimentation générale
Produits de choix
Demi-gros et détail

Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

*Armement - Commission - Consignation - Alimentation
Liqueurs - Confections - Chaussures
Fournitures en tous genres*

REPRÉSENTANT

Cognac : Maison Bisquit - Dubouché, Jarnac

Champagne : V^e Cliquot - Ponsardin, Reims

Vins fins : Roscheen et C^{ie}, Bordeaux

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Morues . Société des Sécheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurancé contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Motor Co, Connecticut.

Imprimerie du « Foyer Paroissial »

Cartes de visite. — Lettres d'invitation et autres travaux d'impression.
S'adresser à l'Imprimerie.



143

DEMANDEZ chez votre épicer
Le Tobin's Tea
le meilleur
le meilleur marché.

DEMENDEZ aussi
le plus économique
des Cafés décaféinés
Le Old Colony



PRODUITS & APPAREILS
« KODAK »

Léon BRIAND
ST-PIERRE & MIQUELON

Dépôt de Journaux
des Messageries Hachette
Toutes Revues Scientifiques et Littéraires
Journaux de Modes Français et Etrangers
Librairie - Papeterie

HAUT-PARLEURS

DIFFUSEURS

PIÈCES DÉTACHÉES
DUCRETET - PATHÉ
RADIO L. L. - VITUS

POSTES DE RADIO

C.P. Chartier et Cie,
Vins et Spiritueux.

American House

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège social à TORONTO, Canada.

Actif au delà de 744 Millions de dollars.

Capital versé : 24.823.400 de dollars.

Fonds de réserve : 24.823.400 de dollars.

Ancien ou Nouveau Monde

Les lieux diffèrent mais le principe général demeure le même.

En Orient comme en Occident, et dans le monde entier, l'une des conditions du succès est l'indépendance financière, — la tranquille assurance de ne point manquer des choses qui agrémentent la vie.

L'appui le plus efficace, le plus sûr et le plus pratique dans la voie de l'indépendance financière est le compte d'épargne à la banque.

Vous ouvrez et conservez un compte d'épargne sans payer aucune commission. Vos fonds s'accroissent en toute sécurité, sans nécessiter de votre part ni effort ni surveillance. Vos profits restent inchangés, même à travers les périodes de dépression financière. Votre argent est en sûreté et vous pouvez le toucher dès que vous en avez besoin.

Cette Banque a pour principe d'accorder à tous les déposants, que leur compte soit gros ou petit, la plus grande somme de services et de considération.

Heures de Bureau

Matin : De 10 h. à 11 h. 30. Soir : De 1 h. à 4 h.

Agence de ST-PIERRE & MIQUELON

G. D. DALLAIRE,

Directeur.

Votre Compte d'épargne est votre Fonds d'indépendance